Basse-Zorn
Communauté de communes

**ARRETE WEYERSHEIM 2026-63**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

**Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

**Vu** la demande présentée l'association Noël au Village en date du 7 novembre 2026,

**CONSIDERANT** que la circulation des voitures et poids lourds sera difficile en raison **du Marché de Noël** qui se tiendra sur la place de la Mairie à Weyersheim le **samedi 12 décembre 2026 et dimanche 12 décembre 2026**

**ARRÊTÉ :**

**Article 1er :** La rue Baldung-Grien sera barrée entre la rue des Pierres et la rue du Petit Village, et la stationnement interdit sur la place de la Mairie :

**le samedi 12 décembre 2026 de 15 h 00 à 23 h 00 et**
**le dimanche 13 décembre 2026 de 10 h 00 à 21 h 00**

La circulation provenant de la RD 94 en venant de GAMBSHEIM sera déviée par la rue du Ried en direction de Strasbourg, Brumath et Bischwiller.
Une signalisation sera mise en place au carrefour des RD 37, 94 et 47.
Une déviation sera mise en place par la rue des Pierres (en venant de la rue St Wolfgang) et la rue des Fossés sera à double sens.

**Article 2 :** Les signalisations règlementaires seront mises en place par l'association « Noël au Village ».

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM
- Le service technique de la Commune de Weyersheim
- Association Noël au village

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 24 novembre 2026
Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN ★ HOERDT ★